

PHYTOS/RÉSIDUS : 0,2 % des aliments bio au-dessus des LMR

Bio ou conventionnel : dans un nouveau rapport, l'Efsa différencie les données d'analyses de résidus de phytos en fonction du mode de production des produits alimentaire.

Tous les ans, l'Efsa, l'Autorité européenne de sécurité des aliments, publie un rapport sur les résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires : céréales, fruits et légumes, produits animaux. Le 11 avril 2018, l'organisme a publié un nouveau document, basé sur les mêmes données mais en les distinguant par leur mode de production : bio ou conventionnel.

6,5 % des échantillons bio avec des résidus

Résultats : le taux de dépassement des LMR (limite maximale de résidus) s'élève à 1,2 % en conventionnel, et à 0,2 % en bio. Dans son rapport, l'Efsa rappelle que les dépassements de LMR ne représentent pas nécessairement un dépassement des valeurs de référence toxicologiques ou un risque potentiel pour la santé des consommateurs.

En bio, 6,5 % des échantillons contenaient des résidus quantifiables d'un ou de plusieurs produits phytosanitaires, contre 44,5 % en conventionnel. Les pourcentages de détection les plus faibles ont été signalés pour les produits d'origine animale.

Ce document se base sur les analyses de 2013 à 2015, période pendant laquelle 30 852 échantillons ont été analysés, dont 1 940 en bio (soit 6 % du total). Le nombre moyen de produits phytosanitaires analysés par les États membres est semblable pour les deux méthodes de production.

Lien article : <http://www.lafranceagricole.fr/actualites/cultures/phytos-residus-0-2-des-aliments-bio-au-dessus-des-lmr-1,3,1887229047.html>